



Madame, Monsieur,

L'asbl RBDH, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, vous invite à participer à son prochain cycle de formations d'automne 2023.

Les formations s'adressent à toutes et tous : professionnel-le-s œuvrant dans le domaine du logement en Région bruxelloise, travailleurs-euses sociaux-ales, citoyen-ne-s intéressé-e-s par la thématique du logement à Bruxelles...

Afin d'assurer la participation active de chaque participant-e, nous limitons le nombre de personnes par formation. Il est donc nécessaire de s'inscrire préalablement.

### **1. Prévention du stress vicariant chez les travailleurs sociaux**

**Quand ? Lundi 15 avril 2024 de 9h30 à 16h30**

**Où ? « De Kriekelaar » - rue Gallait 86 – 1030 Schaerbeek**

**Intervenante :** Lauraline Michel, co-fondatrice du collectif OXO, formatrice spécialisée en violences basées sur le genre et prévention du stress vicariant

On le sait depuis longtemps, le secteur du travail associatif dit « de première ligne » met à rude épreuve la santé mentale de ses travailleur-euses : les conditions de travail sont difficiles, le manque de moyens se fait quotidiennement sentir et les travailleur-euses sont souvent en contact avec des bénéficiaires psychotraumatisés. Dans ces conditions, l'intervenant-e peut souffrir de « stress vicariant » : elle/il peut voir son cadre se modifier : difficulté de garder un sentiment d'espoir, perte d'estime de soi, cauchemars ou douleurs sont autant de symptômes pouvant se manifester, causés par l'empathie de l'intervenant-e. La formation poursuit un double objectif :

- Comprendre les mécanismes du stress vicariant
- Permettre aux participant-es de réfléchir à des ressources individuelles ou collectives pour en atténuer les risques.

La méthodologie préconisée par la formatrice est une alternance d'apports théoriques et de situations pratiques. Une vigilance toute particulière sera accordée à la participation active des personnes inscrites et ce dans un cadre sécurisant et respectueux.

## **2. Les occupations temporaires**

Depuis quelques années, les occupations temporaires ont le vent en poupe : elles fleurissent un peu partout à Bruxelles, sous l'impulsion de collectifs, d'associations ou, de plus en plus souvent, des pouvoirs publics. En collaboration avec la FéBUL, le RBDH organise plusieurs formations sur les occupations temporaires.

### **1ère partie : le cadre juridique**

**Quand ? le jeudi 16 mai 2024 de 9h30 à 12h30**

**Où ? CSC-Building, rue du Progrès 323, 1030 Schaerbeek**

**Intervenante :** Violaine Alonso, avocate au cabinet Quartier des Libertés

La première matinée a pour objectif de cibler le cadre juridique des occupations temporaires : quels outils mobilisables dans la lutte pour le droit au logement et contre la vacance immobilière ? Comment lancer une occupation temporaire et, une fois lancée, quelles relations avoir avec le propriétaire ? Nous essaierons de répondre à toutes ces questions avec Violaine Alonso, avocate au cabinet Quartier des Libertés.

### **2e partie : partage d'expériences et aspects critiques**

**Quand ? le jeudi 20 juin 2024 de 10h à 16h30**

**Où ? CSC-Building, rue du Progrès 323, 1030 Schaerbeek**

**Intervenant-es :**

- Un-e représentant-e du collectif la Voix des Sans-Papiers
- Véronique Gérard, coordinatrice de l'agence occupations temporaires de la FéBUL
- Oscar Bellier, coordinateur de projets occupation temporaire à Communa
- Johanna Berthou, doctorante en géographie urbaine à l'ULB

Lors de cette seconde journée de formations sur les occupations temporaires, nous remplirons deux objectifs : le premier, c'est de permettre la rencontre et le partage d'expériences entre différents acteurs du secteur de l'occupation temporaire ; le second, c'est d'apporter un regard critique sur le modèle des occupations temporaires tel qu'il est utilisé actuellement à Bruxelles. Pour ce faire, nous recevrons Johanna Berthou, doctorante à l'ULB, dont la thèse porte sur les pratiques d'occupations de bâtiments vides et les mécanismes d'institutionnalisation de l'occupation temporaire conventionnée entre Bruxelles et Lyon.

## **3. Droit du bail de résidence principale et de colocation**

**Quand ? Jeudi 6 juin 2024 de 9h30 à 12h30**

**Où ? « De Kriekelaar » - rue Gallait 86, 1030 Schaerbeek**

**Intervenante :** Catherine Culot, de l'Atelier des Droits Sociaux

Au terme de cette formation, l'objectif est d'avoir une vue d'ensemble (ou un rafraîchissement) sur la législation qui régit les baux d'habitation. Catherine Culot focalisera son exposé sur les baux de résidence principale et de colocation.

## Informations pratiques

**Pour vous inscrire**, il vous suffit de compléter le [formulaire d'inscription](#) en ligne. Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription une semaine avant la formation.

**Nombre de participant-e-s** : minimum 10 personnes et maximum 35 personnes par formation. Pour la 1ère formation « Prévention du stress vicariant chez les travailleurs sociaux », le nombre de participants est limité à 20.

**L'inscription s'élève à 30€ par participant-e pour une formation d'une matinée. Pour les formations d'une journée, l'inscription s'élève à 60 € (sandwiches et boissons compris).**

Les travailleuses et travailleurs d'associations membres du RBDH sont exempté-e-s des frais d'inscription mais doivent s'inscrire suffisamment à l'avance.

Pour les non-professionnel-le-s: si le coût de la formation est un frein, contactez-nous.

**Numéro de compte du RBDH** : BE74 0682 2988 8007 / BIC GKCCBEBB

**En cas d'empêchement**, il est demandé à toute personne inscrite (qu'elle travaille pour une association membre ou non !) de prévenir le RBDH au moins 48 h à l'avance. Sinon, les frais d'inscription seront facturés.

**Les formations sont organisées dans différents lieux ! Vérifiez bien le lieu de chaque formation !**

**Accès :**

- **De Kriekelaar – rue Gallait 86 à 1030 Schaerbeek**
  - **Gare de Bruxelles-Nord** (à 15 minutes à pied)
  - **Tram 55** : arrêt Rubens ou arrêt Liedts (à 5 minute à pied)
  - **Tram 25-94** : arrêt Liedts (à 5 minutes à pied).
  
- **CSC-Building, rue du Progrès 323, 1030 Schaerbeek**
  - **Gare de Bruxelles Nord** (à 5 minutes à pied)
  - **Metro 2 et 6** : arrêt Rogier (à 7 minutes à pied)
  - **Bus 58 et 88** : arrêt Bruxelles Nord

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire  
au 02 502 84 63 ou [laurence.evrard@rbdh.be](mailto:laurence.evrard@rbdh.be)